

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE, DES ACHATS, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE
LA GESTION DU PATRIMOINE

**CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°22/2022**

**Objet : Souscription aux droits d'utilisation des licences
D'exploitation des produits Microsoft : Office365 et Azure et la refonte de la plateforme Exchange
Server et Active directory en Hybride**

Lot unique

Etabli en application de l'alinéa I paragraphe I de l'article 16 du règlement des achats du LPEE RA/980/001 du 01 Novembre 2014 fixant les conditions et les formes dans les quelles sont passés les marchés pour le compte du Laboratoire Public d'Essais et d'Eudes ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel qu'il est publié sur le site www.lpee.ma.

Date limite de dépôt des plis : 22/06/2022 à 09 H 00



SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Chapitre premier : Cahier des Clauses administratives et financières	6
Article 1: Objet du marché	6
Article 2: Présentation du maître d'ouvrage.....	6
Article 3: Consistance des prestations de services	6
Article 4: Documents constitutifs du marché.....	6
Article 5: Pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché	6
Article 6: Référence aux textes généraux et spéciaux applicables au marché	7
Article 7: Validité et date de notification de l'approbation du marché	7
Article 8: Pièces mises à la disposition du prestataire de services	7
Article 9: Election du domicile du prestataire de services	7
Article 10: Nantissement.....	8
Article 11: Sous-traitance	8
Article 12: Durée du marché	8
Article 13: Délai d'exécution et d'intervention	8
Article 14: Nature des prix	9
Article 15: Caractère des prix	10
Article 16: Cautionnement provisoire et cautionnement définitif	10
Article 17: Retenue de garantie	11
Article 18: Assurances – Responsabilité.....	11
Article 19: Propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle	11
Article 20: Obligations de discrétion	11
Article 21: Délai de garantie.....	11
Article 22: Modalités de règlement	12
Article 23: Réceptions provisoire et définitive	12
Article 24: Pénalités pour retard	12



Article 25: Retenue à la source applicable aux titulaires étrangers non-résidents au Maroc	13
Article 26: Droits de timbre et d'enregistrement	13
Article 27: Lutte contre la fraude et la corruption	13
Article 28: Résiliation du marché	13
Article 29: Règlement des différends et litiges	14
Chapitre II : Cahier des prescriptions techniques	15
Article 30: Description générale des produits Microsoft	15
Article 31: Mise en œuvre et paramétrage	21
Article 32: Représentation du prestataire de services pour l'exécution du marché	23
Article 33: Assistance télématique et téléphonique	24
Article 34: Mise à jour des produits Microsoft.....	24
Article 35: Formation	24
Article 36: Maintenance préventive.....	24
Article 37: Maintenance curative	25
Article 38: Définition des prix.....	26
Bordereau des prix – Détail estimatif	29
DERNIERE PAGE	30



AO 22/2022 : Souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation des produits Microsoft : Office365 et Azure et la refonte de la plateforme Exchange Server et Active directory en Hybride

ENTRE

Le Laboratoire Public d'Essais et D'Etudes (L.P.E.E), société anonyme au capital de 247 702 400,00 Dhs (Deux Cent Quarante Sept Millions Sept Cent Deux Mille Quatre Cent Dirhams), inscrit au registre de commerce de Casablanca sous le N° 32131, affilié à la Caisse Nationale de sécurité sous le n° 1066308, représenté par **Monsieur Mustapha Fares**, Directeur Général dudit laboratoire en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faisant élection de domicile à Casablanca, 25 Rue d'Azilal.
Désigné ci-après par le terme « **Maître d'ouvrage** » ou « **LPEE** »,

D'UNE PART

ET

Cas d'une personne physique

..... (Raison sociale et forme juridique),

M..... qualité.....

Agissant en son nom et pour son propre compte.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au.....

ICE n°

Compte bancaire RIB (24 positions).....

Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **Prestataire de services** » ou « **Titulaire** »,

D'AUTRE PART

Cas d'une personne morale

..... (Raison sociale et forme juridique),

Représenté par M. qualité..... en
vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

ICE n°

Compte bancaire RIB (24 positions).....

Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **Prestataire de services** » ou « **Titulaire** »,

D'AUTRE PART



Cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitués aux termes de la convention(les références de la convention)..... :

Membre 1 :

..... (Raison sociale et forme juridique),

Représenté par M.qualitéen vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

ICE n°

Compte bancaire RIB (24 positions)

Ouvert auprès de.....

Membre 2 :

(Servir les renseignements le concernant)

.....
.....

Membre n :

(Servir les renseignements le concernant)

.....
.....

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant M..... (Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution des prestations, ayant un compte bancaire commun sous n° (RIB sur 24 positions)

Ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme « **Prestataire de services** » ou « **Titulaire** »,

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



Article 1: Objet du marché

Le présent marché a pour objet la **souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation des produits Microsoft : Office365 et Azure et la refonte de la plateforme Exchange Server et Active directory en Hybride** pour le compte du Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE) en (1) lot unique, dont les détails figurent dans le cahier des prescriptions techniques et les quantités sont spécifiées dans le bordereau des prix-détail estimatif.

Article 2: Présentation du maître d'ouvrage

Autorité compétente : Le Directeur général du LPEE.

Maître d'ouvrage : Le Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes représenté par son Directeur Général.

La Direction de la Logistique, des Achats, des Approvisionnements et de la gestion du Patrimoine du LPEE (DLAAP) est chargée de la gestion administrative du présent marché.

La Direction d'Organisation et des Systèmes d'Information (DOSI) est chargée, sur le plan technique, du suivi de l'exécution du présent marché.

Article 3: Consistance des prestations de services

Les prestations de services à réaliser au titre du présent marché font l'objet d'un (1) lot unique consistant en ce qui suit :

La souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation des produits Microsoft : Office365 et Azure et la refonte de la plateforme Exchange Server et Active directory en Hybride ainsi que les prestations de la mise à jour, la maintenance, la formation et le support technique.

Article 4: Documents constitutifs du marché

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

- a) Le bordereau des prix-détail estimatif ;
- b) L'acte d'engagement ;
- c) Le cahier des prescriptions spéciales ;
- d) La déclaration sur l'honneur ;
- e) Le cahier des clauses générales applicables aux marchés de services exécutées pour le compte du LPEE (CCGS).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Article 5: Pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché

Les pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché comprennent :

- Les ordres de service ;



- Les avenants éventuels ;
- La décision prévue à l'article 33 du CCGS, relative à la résiliation du marché.

Les avenants et la décision susvisés sont soumis à l'approbation de l'autorité compétente.

Article 6: Référence aux textes généraux et spéciaux applicables au marché

Les parties contractantes du marché sont soumises aux dispositions des textes suivants :

- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'état sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n°1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;
- La loi n°112.13 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) relative au nantissement des marchés publics ;
- Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n°17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;
- Le Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés du LPEE (RA/980/01) ;
- Le Cahier des Clauses Générales applicables aux marchés de services passés pour le compte du LPEE (CCG/980/01) ;
- Tous les textes réglementaires rendus applicables au Maroc à la date de signature du marché et qui sont en rapport avec l'objet du présent marché.

Le prestataire de services devra se procurer ces documents, s'il ne les possède pas, et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci, et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

Article 7: Validité et date de notification de l'approbation du marché

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement d'exécution. Cette approbation sera notifiée dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Article 8: Pièces mises à la disposition du prestataire de services

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au prestataire de services, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 4 du présent marché à l'exception du cahier des clauses générales applicables aux marchés de services, qui peut être téléchargé sur le site du LPEE : www.lpee.ma.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

Article 9: Election du domicile du prestataire de services

Toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du prestataire de services sis.....

En cas de changement de domicile, le prestataire de services est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

Article 10: Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est stipulé que :

- 1) la liquidation des sommes dues par, le maître d'ouvrage, en exécution du présent marché et leurs paiements seront opérés par les soins de Monsieur le Directeur Général du LPEE, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché ;
- 2) Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité ;
- 3) Les dits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au prestataire de services, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13.

Le maître d'ouvrage délivre sans frais, au prestataire de services, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention "exemplaire unique" et destiné à former titre conformément aux dispositions législatives relatives au nantissement des marchés de l'état et des établissements publics tel que modifié et complété, et ce, en application du paragraphe 4 de l'article 11 du CCGS.

Article 11: Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée au titre du présent marché.

Article 12: Durée du marché

La durée du marché est de **douze (12) mois** renouvelable par tacite reconduction, sans toutefois que la durée totale du marché ne puisse excéder trois (3) années, et ce, à compter de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la réalisation de la prestation.

La non-reconduction du marché est prise à l'initiative de l'une des deux parties moyennant un préavis de trois (3) mois. Elle donne lieu à la résiliation du marché.

Article 13: Délai d'exécution et d'intervention

- ✦ Délai de souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation des produits Microsoft Office365, Azure, Microsoft Exchange et Ms Windows (prix n°1.1 à 3.2) :

Le prestataire de service devra réaliser les prestations désignées ci-dessus dans un délai de **trois (3) jours**. Ce délai court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la réalisation de la prestation.

- ✦ Délai de réalisation des prestations de service (prix n°4.1) :

Le prestataire de services devra réaliser les prestations demandées dans un délai de **soixante (60) jours**. Ce délai court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la réalisation de la prestation.

✚ Délai de réalisation des prestations de service (prix n°4.2, 4.3 et 4.4) :

Le prestataire de services devra réaliser les prestations de formation et d'accompagnement selon un planning préétabli en commun accord entre le maître d'ouvrage et le prestataire de services. En cas de désaccord, le prestataire de services devra intervenir dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours à compter de la date de réception de la demande d'intervention.

✚ Délai d'intervention :

1- Pour la maintenance préventive, le prestataire de services devra intervenir régulièrement en raison d'une (1) visite par trimestre, selon un planning préétabli en commun accord entre le maître d'ouvrage et le prestataire de services. En cas de désaccord, le prestataire de services devra intervenir dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours à compter de la date de réception de la demande d'intervention.

2- Pour la maintenance curative, le prestataire de services devra intervenir dans les délais ci-dessous :

Niveau de sévérité	Délai
Situation de Gravité 1 : Désigne une situation d'urgence dans laquelle le Logiciel ne peut être utilisé ou connaît de graves défaillances.	Quatre (4) heures ouvrées à compter de l'heure de réception de la demande d'intervention.
Situation de Gravité 2 : Désigne une situation dans laquelle une fonction essentielle du Logiciel est inopérante, ayant comme résultat une perte de fonctionnalité ou une dégradation de sa performance, mais pour laquelle une solution provisoire de contournement est disponible.	Vingt-quatre (24) heures ouvrées compter de l'heure de réception de la demande d'intervention.
Situation de Gravité 3 : Désigne une situation relative à un problème mineur du Logiciel concerné, n'ayant qu'un impact faible ou non significatif sur les systèmes informatiques de l'Utilisateur Final ou du LPEE.	Quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de l'heure de réception de la demande d'intervention.

Article 14: Nature des prix

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au prestataire de services sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire de services une

marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail.

Article 15: Caractère des prix

Le présent marché est passé à prix fermes et non révisables et s'entendent comme suit :

Toutes taxes comprises, rendu au siège du LPEE, sis 25 rue d'Azilal, Casablanca- Maroc.

Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

Article 16: Cautionnement provisoire et cautionnement définitif

Le cautionnement provisoire, **ne comportant aucune date limite**, est fixé à : **vingt-cinq mille dirhams (25 000,00 DHS)**.

Le cautionnement provisoire reste acquis au LPEE, notamment dans les cas suivants :

Si le soumissionnaire retire son offre ou se désiste pendant le délai de validité des offres, fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de séance d'ouverture des plis ;

- Si un membre d'un groupement se désiste pendant la période de validité de son offre ;
- Si la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire s'avère inexacte, par la production de faux renseignements ou pièces falsifiées ou autres ;
- Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse ne produit pas, dans le délai prescrit, les pièces du dossier administratif ou ne répond pas à la demande de justification des prix excessifs ou anormalement bas ;
- Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de son offre, en cas d'erreurs matérielles évidentes, conformément à l'article 39 du règlement des achats ;
- Si le soumissionnaire modifie son offre financière ;
- Si le titulaire refuse de signer le marché ;
- Si le titulaire ne réalise pas le cautionnement définitif dans les trente (30) jours suivant la notification de l'approbation du marché.

Le cautionnement provisoire ou la caution qui le remplace sera libéré conformément aux dispositions des articles 38, 46 et 80 du règlement des achats du LPEE.

Le montant du cautionnement définitif, **ne comportant aucune date limite**, est fixé à **trois pour cent (3%)** du montant initial du marché. Il doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché. Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels de l'attributaire jusqu'à la réception définitive des prestations.



Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de la réception définitive des prestations et sous réserves des dispositions prévues par l'article 16 du CCGS.

Article 17: Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie ne sera prélevée au titre du présent marché.

Article 18: Assurances – Responsabilité

Le prestataire de services doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de réalisation des prestations de service, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 du CCGS. Il devra contracter dès le début d'exécution du marché, et pendant toute la durée de celui-ci, une assurance couvrant les risques suivants :

- La responsabilité découlant de l'utilisation des véhicules automobiles pour les besoins de l'exécution du marché conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- La responsabilité d'accident du travail survenant à ses agents conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;

Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable des dommages ou indemnités légales à payer en cas d'accidents survenus aux employés du prestataire de services ou ses sous-traitants.

A ce titre, le prestataire de services garantira le maître d'ouvrage contre toute demande de dommages-intérêts ou indemnités et contre toute réclamation, plainte, poursuite, frais, charge et dépense de toute nature relative à ces accidents.

Article 19: Propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle

Le prestataire de services garantit formellement le maître d'ouvrage contre toutes les revendications des tiers concernant les brevets d'invention relatifs aux procédés et moyens utilisés, marques de fabrique, de commerce et de service.

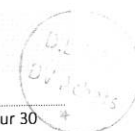
Il appartient au prestataire de services le cas échéant, d'obtenir les cessions, licence d'exploitation ou autorisation nécessaires et de supporter la charge des frais et redevances y afférentes.

Article 20: Obligations de discrétion

Le prestataire de services qui, soit avant la notification du marché, soit au cours de son exécution, a reçu communication, à titre confidentiel, de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir confidentielle cette communication. Ces renseignements, documents ou objets quelconques ne peuvent, sans autorisation, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le maître d'ouvrage s'engage à maintenir confidentielles les informations, signalées comme telles, qu'il aurait pu recevoir du prestataire de services.

Article 21: Délai de garantie



Aucun délai de garantie n'est exigé au titre du présent marché.

Article 22: Modalités de règlement

Pour l'établissement des ordres de paiement, le prestataire de services est tenu de fournir au maître d'ouvrage une facture établie en trois (3) exemplaires, accompagnée d'une copie de l'attachement, décrivant les prestations réalisées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdits ordres de paiement en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement et régulièrement exécutées. Déduction faite de l'application des pénalités de retard, le cas échéant.

Seules sont réglées les prestations prescrites par le présent marché ayant fait l'objet d'un ordre de service notifié par le maître d'ouvrage.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au prestataire de services seront versées au Compte bancaire RIB (24 positions)..... ouvert auprès de (la banque) à soixante (60) jours de la date de réception de la facture.

Article 23: Réceptions provisoire et définitive

A l'achèvement des prestations de services et en application de l'article 49 du CCGS, le maître d'ouvrage s'assure en présence du prestataire de services de la conformité des prestations de services aux spécifications techniques du marché et prononcera la réception provisoire et définitive.

Cette réception sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception provisoire et définitive.

S'il constate que les prestations de services présentent des insuffisances ou des défauts ou ne sont pas conformes aux spécifications du marché, le prestataire de services procédera aux réparations et rectifications nécessaires conformément aux règles de l'art. A défaut, la réception ne sera pas prononcée, et le délai d'exécution ne sera pas prorogé pour autant.

Article 24: Pénalités pour retard

A défaut d'avoir réalisé les services et prestations objet de l'appel d'offre, à l'exception de la maintenance curative, dans le délai prescrit à l'article 13 du présent marché, il sera appliqué au prestataire de services une pénalité par jour calendaire de retard **d'un pour mille (1‰)** du montant de la tranche considérée modifiée ou complétée éventuellement par les avenants.

A défaut d'avoir réalisé la maintenance curative dans les délais prescrits à l'article 13 du présent marché, il sera appliqué au prestataire de services une pénalité par heure de retard **d'un pour mille (1‰)** du montant de la tranche considérée modifiée ou complétée éventuellement par les avenants.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le prestataire de services de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.



Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à dix pour cent (10%) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants, tel que stipulé dans l'article 42 du CCGS.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier d'office le marché et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 52 du CCGS applicable aux marchés de services.

Article 25: Retenue à la source applicable aux titulaires étrangers non-résidents au Maroc

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des prestations de service réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché par le prestataire de services étranger. Le LPEE lui remettra en contrepartie les reçus correspondants de versement au service des impôts marocains.

Article 26: Droits de timbre et d'enregistrement

Conformément à l'article 6 du CCGS applicable aux marchés de services, le prestataire de services doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu l'enregistrement et timbre du marché, tels qu'ils résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 27: Lutte contre la fraude et la corruption

Le prestataire de services ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le prestataire de services ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du présent marché.

Article 28: Résiliation du marché

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues aux articles 27 à 33 CCGS du LPEE applicable aux marchés de services.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au prestataire de services en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge du prestataire de services, le maître d'ouvrage, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le prestataire de services est passible, peut par décision motivée, après avis de la Commission des Achats, et approbation de l'autorité compétente, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés du LPEE.



Article 29: Règlement des différends et litiges

Si au cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le prestataire de services, les parties s'engagent à régler ceux-ci dans le cadre des stipulations des articles 52, 53 et 54 du CCGS du LPEE applicable aux marchés de services.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le prestataire de services sont soumis aux tribunaux compétents de Casablanca.



Article 30: Description générale des produits Microsoft

Le présent marché a pour objet la fourniture de licences d'exploitation de produits Microsoft : Office365 et Azure , Exchange Server et Windows Server ainsi que la mise à jour, la maintenance, la formation et le support technique. Le LPEE possède actuellement 400 licences Office 365 : 200 licences Business Standard et 200 licences E3 qui seront renouvelées plus l'acquisition de 500 nouvelles licences dont les quantités figurent dans le bordereau des prix-détail estimatif.

Dans le cadre du présent marché, le prestataire de services s'engage à assurer au maître d'ouvrage les droits d'utilisation des logiciels décrits dans le tableau ci-dessous, ces droits doivent être activés au nom du LPEE.

Le prestataire de services devra mettre en service les produits Office 365 et la plateforme AZURE visant la migration des comptes et des serveurs vers le cloud.



Article	Description (Fonctionnalités minimales)
Souscription Microsoft 365 Business Basic	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ;
Souscription Microsoft 365 Business Standard	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ; - Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ;
Souscription Office 365 E3	- Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ; - Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 à 5 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 100 Go par utilisateur ; - Hébergement des réunions illimitées en ligne, messagerie instantanée et visioconférence HD avec Microsoft Teams ; - un intranet d'entreprise et des sites d'équipe grâce à SharePoint ; - chiffrement des messages, la gestion des droits et la protection contre la perte de données pour les courriers et fichiers.
	- Protection des données d'entreprise en renforçant davantage l'accès aux ressources internes et en sécurisant le partage d'informations sensibles à l'intérieur comme à l'extérieur de votre organisation.
Souscription Power BI Pro	- Permet de réaliser des analyses modernes en libre-service, de visualiser des données à l'aide de tableaux de bord et de rapports en direct, et de partager des informations dans toute votre organisation. - Accès aux applications mobiles - Publication de rapports à partager et collaboration - Limite de taille des modèles 1 Go - Connexion à plus de 100 sources de données - Créez des rapports et des visualisations avec Power BI Desktop - Intégration d'API et de contrôles - Visuels par IA - Sécurité et chiffrement des données - Mesures pour la création, la consommation et la publication de contenu - Stockage maximal 10Go/utilisateur
Souscription Microsoft Azure	- Communiquer un relevé de la consommation mensuelle réelle - Facturation à la consommation - Avoir la possibilité d'activer des instances réservées - Avoir la possibilité d'utiliser l'ensemble des services IaaS et PaaS de Microsoft Azure

Article	Description (Fonctionnalités minimales)
Souscription Microsoft 365 Business Basic	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ;
Souscription Microsoft 365 Business Standard	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ; - Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ;
Souscription Office 365 E3	- Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ; - Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 à 5 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 100 Go par utilisateur ; - Hébergement des réunions illimitées en ligne, messagerie instantanée et visioconférence HD avec Microsoft Teams ; - un intranet d'entreprise et des sites d'équipe grâce à SharePoint ; - chiffrement des messages, la gestion des droits et la protection contre la perte de données pour les courriers et fichiers. - Protection des données d'entreprise en renforçant davantage l'accès aux ressources internes et en sécurisant le partage d'informations sensibles à l'intérieur comme à l'extérieur de votre organisation.
Souscription Power BI Pro	- Permet de réaliser des analyses modernes en libre-service, de visualiser des données à l'aide de tableaux de bord et de rapports en direct, et de partager des informations dans toute votre organisation. - Accès aux applications mobiles - Publication de rapports à partager et collaboration - Limite de taille des modèles 1 Go - Connexion à plus de 100 sources de données - Créez des rapports et des visualisations avec Power BI Desktop - Intégration d'API et de contrôles - Visuels par IA - Sécurité et chiffrement des données - Mesures pour la création, la consommation et la publication de contenu - Stockage maximal 10Go/utilisateur - Le prestataire de services doit surveiller en temps réel la consommation, bloquer et notifier le LPEE de tout dépassement par rapport aux ordres de services.

Article	Description (Fonctionnalités minimales)
Souscription Microsoft 365 Business Basic	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ;
Souscription Microsoft 365 Business Standard	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ; - Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ;
Souscription Office 365 E3	- Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ; - Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 à 5 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 100 Go par utilisateur ; - Hébergement des réunions illimitées en ligne, messagerie instantanée et visioconférence HD avec Microsoft Teams ; - un intranet d'entreprise et des sites d'équipe grâce à SharePoint ; - chiffrement des messages, la gestion des droits et la protection contre la perte de données pour les courriers et fichiers. - Protection des données d'entreprise en renforçant davantage l'accès aux ressources internes et en sécurisant le partage d'informations sensibles à l'intérieur comme à l'extérieur de votre organisation.
Souscription Power BI Pro	- Permet de réaliser des analyses modernes en libre-service, de visualiser des données à l'aide de tableaux de bord et de rapports en direct, et de partager des informations dans toute votre organisation. - Accès aux applications mobiles - Publication de rapports à partager et collaboration - Limite de taille des modèles 1 Go - Connexion à plus de 100 sources de données - Créez des rapports et des visualisations avec Power BI Desktop - Intégration d'API et de contrôles - Visuels par IA - Sécurité et chiffrement des données - Mesures pour la création, la consommation et la publication de contenu - Stockage maximal 10Go/utilisateur
Certificat SSL Wild Card	
	- Licence Exchange Server standard avec la dernière version stable en mode perpétuel ;



Article	Description (Fonctionnalités minimales)
Souscription Microsoft 365 Business Basic	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ;
Souscription Microsoft 365 Business Standard	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ; - Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ;
Souscription Office 365 E3	- Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ; - Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 à 5 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 100 Go par utilisateur ; - Hébergement des réunions illimitées en ligne, messagerie instantanée et visioconférence HD avec Microsoft Teams ; - un intranet d'entreprise et des sites d'équipe grâce à SharePoint ; - chiffrement des messages, la gestion des droits et la protection contre la perte de données pour les courriers et fichiers. - Protection des données d'entreprise en renforçant davantage l'accès aux ressources internes et en sécurisant le partage d'informations sensibles à l'intérieur comme à l'extérieur de votre organisation.
Souscription Power BI Pro	- Permet de réaliser des analyses modernes en libre-service, de visualiser des données à l'aide de tableaux de bord et de rapports en direct, et de partager des informations dans toute votre organisation. - Accès aux applications mobiles - Publication de rapports à partager et collaboration - Limite de taille des modèles 1 Go - Connexion à plus de 100 sources de données - Créez des rapports et des visualisations avec Power BI Desktop - Intégration d'API et de contrôles - Visuels par IA - Sécurité et chiffrement des données - Mesures pour la création, la consommation et la publication de contenu - Stockage maximal 10Go/utilisateur
Exchange Server Standard 2019	Cette licence doit permettre d'installer une plateforme de messagerie hautement disponible, sécurisée et professionnel, qui supporte tous les modes. - Souscriptions annuelles de la dernière version Windows server en CSP, avec 16 cœurs par licences en mode perpétuel ;

Article	Description (Fonctionnalités minimales)
Souscription Microsoft 365 Business Basic	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ;
Souscription Microsoft 365 Business Standard	- Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 50 Go par utilisateur ; - Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ;
Souscription Office 365 E3	- Versions de bureau des logiciels Office : Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote pour iOS et Android sur jusqu'à 5 appareils mobiles et 5 tablettes ; - Versions web de Word, Excel et PowerPoint, etc. ; - Stockage en ligne (OneDrive) de 1 à 5 To; - Hébergement des réunions en ligne et des appels vidéo impliquant un maximum de 300 participants grâce à Microsoft Teams ; - Messagerie professionnelle, calendrier et contacts avec une boîte de réception de 100 Go par utilisateur ; - Hébergement des réunions illimitées en ligne, messagerie instantanée et visioconférence HD avec Microsoft Teams ; - un intranet d'entreprise et des sites d'équipe grâce à SharePoint ; - chiffrement des messages, la gestion des droits et la protection contre la perte de données pour les courriers et fichiers. - Protection des données d'entreprise en renforçant davantage l'accès aux ressources internes et en sécurisant le partage d'informations sensibles à l'intérieur comme à l'extérieur de votre organisation.
Souscription Power BI Pro	- Permet de réaliser des analyses modernes en libre-service, de visualiser des données à l'aide de tableaux de bord et de rapports en direct, et de partager des informations dans toute votre organisation. - Accès aux applications mobiles - Publication de rapports à partager et collaboration - Limite de taille des modèles 1 Go - Connexion à plus de 100 sources de données - Créez des rapports et des visualisations avec Power BI Desktop - Intégration d'API et de contrôles - Visuels par IA - Sécurité et chiffrement des données - Mesures pour la création, la consommation et la publication de contenu - Stockage maximal 10Go/utilisateur
Windows Server 2022 Standard - 16 Core License Pack	Cette licence doit permettre de télécharger et exploiter toutes les versions Windows Server disponibles et en support chez Microsoft, avec la possibilité d'aller toujours à la dernière version Windows Server sans payer des frais supplémentaires

Article 31: Mise en œuvre et paramétrage

Le prestataire de services devra procéder aux opérations ci-dessous, ces opérations devront être effectuées par des profils architectes et des consultants seniors :

1) Office 365 & Azure :

Le prestataire de services devra procéder aux opérations ci-dessous pour migrer les boîtes aux lettres vers le cloud et de la mise en service de la solution Azure :

- Le paramétrage nécessaire des produits Office 365 et la plateforme AZURE ;
- La migration des comptes et des serveurs vers le cloud ;
- Paramétrage des fonctionnalités des produits Microsoft : politique de sécurité, d'archivage, de rétention ... ;
- Concevoir les procédures relatives à l'archivage des comptes O365 (départ en retraite, démission ...);
- Toute autre sujétion de prestation jugée nécessaire.

2) La refonte de la plateforme AD et Exchange en mode hybride :

A. Active Directory

i. Description de l'existant

La plateforme actuelle d'Active Directory LPEE dispose de 3 contrôleurs de domaine installés sur 2 sites :

- Site 1 (Siège) : deux contrôleurs de domaine sous Windows 2008 R2 ;
- Site 2 (Microsoft Azure) : un contrôleur de domaine sous Windows 2012 R2.

Le niveau fonctionnel de la forêt et du domaine est Windows Server 2008 R2

Une seule forêt Active directory et un seul domaine.

Tous les serveurs sont des catalogues globaux.

Le service DNS est installé et intégré sur chaque serveur AD DS.

ii. Prestation demandée

Le prestataire de services est tenu d'assurer les prestations suivantes :

- Réalisation d'une étude d'existant et d'architecture de la solution proposée ;
- Installation et configuration de l'OS des serveurs AD et la promotion AD ;
- L'intégration des plateformes applicatives avec la plateforme Active Directory ;
- Assurer le bon fonctionnement de la réplication des objets entre l'ensemble des serveurs Active directory ;
- La proposition et la mise en place des stratégies de groupe (GPO) conformément aux meilleures pratiques de sécurisation du domaine Active Directory ;
- Renforcement de la sécurité dans un domaine Active Directory ;

- Fournir les livrables suivant : Dossier d'ingénierie, Dossier d'exploitation, Dossier d'installation et configuration.

B. Exchange Server

i. Description de l'existant

La plateforme Exchange Server de LPEE est composée de :

- Deux serveurs CAS ;
- Un seul serveur Mailbox (Pas de DAG) ;
- Un seul serveur EDGE.

La version actuelle d'Exchange est Microsoft Exchange Server 2013 CU23.

La version du système d'exploitation est : Windows Server 2012.

La plateforme Exchange Server est hybridée avec Office 365 et le MX point sur la plateforme Exchange On-Premise.

Le service Mailbox héberge 3 bases de données.

Les services CAS LPEE sont tous protégés par un certificat SSL valide.

ii. Prestation demandée

Le prestataire de services est tenu d'assurer les prestations suivantes :

- Réalisation d'une étude d'existant et d'architecture de la solution proposée ;
- Réalisation des tests de fonctionnement et de performance de la plateforme mise en place ;
- Installation et configuration de l'OS des serveurs Exchange ;
- Installation et configuration des services de messagerie et des certificats nécessaires (ActiveSync, Outlook AnyWhere, AutoDiscover, OWA, le partage des calendriers, l'archivage en ligne) ;
- Mettre en place des stratégies de gestion de quota ;
- Assurer les test JetStress ;
- La publication des services de messagerie ;
- La configuration des stratégies de sécurité d'Exchange ;
- La migration des boîtes aux lettres de l'ancienne plateforme Exchange Server vers la nouvelle ;
- Paramétrer les stratégies d'accès OWA, ActiveSync, accès mobile ;
- Configuration des répertoires virtuels ;
- Création et configuration des connecteur d'envoi et de réception ;
- Intégration avec les plateformes applicatives ;
- Migration de 500 boîtes aux lettres vers Office 365 ;
- Revoir la configuration de l'EOP au niveau d'Office 365 ;
- Fournir les livrables suivant : Dossier d'ingénierie, Dossier d'exploitation, Dossier d'installation et configuration ;
- Installation, configuration et mise en production du Serveur EDGE ;
- Migration de l'enregistrement MX vers Office 365.

3) Journées d'accompagnement sur les solutions Microsoft 365 et Azure

Le prestataire de service est tenu de réaliser des prestations d'accompagnement et de conseil des équipes de LPEE sur les différentes solutions Microsoft incluses dans le présent marché avec une équipe composée de Consultants Cloud Sénior.

Cet accompagnement inclus aussi des actions (Workshops, Webinaire, formations...) pour accélérer l'adoption des plateformes de collaboration Microsoft 365 au sein du LPEE.

4) Journées d'accompagnement sur SharePoint Online

Le prestataire de service est tenu de réaliser des prestations d'accompagnement, de conseil sur la mise en place des USE-CASE sur la base de SharePoint Online par une équipe composée de Consultants SharePoint Sénior au profit des utilisateurs finaux définis lors des réunions de cadrage.

Article 32: Représentation du prestataire de services pour l'exécution du marché

Le suivi de l'exécution du marché est confié à un responsable technique de l'équipe du prestataire de services pour le compte du LPEE (responsable de maintenance qualifié) désigné par le prestataire de services en commun accord avec le maître d'ouvrage.

L'équipe du prestataire de services doit comporter au minimum :

- Un consultant certifié Azure Solutions Architect Expert ;
- Un consultant certifié MCSE Messagerie ;
- Un consultant certifié MCSA Windows server 2016 ;
- Un consultant certifié MCSA Office 365 ;
- Un consultant certifié Microsoft 365 Security Administration ;
- Un consultant certifié Microsoft Certified Trainer (MCT) ;
- Un consultant certifié Entreprise Administrator Expert.

Si le maître d'ouvrage n'est pas satisfait de l'efficacité du responsable technique du compte LPEE, il pourra exiger son remplacement dans un délai qu'il déterminera. Le prestataire de services devra alors présenter au maître d'ouvrage, à ses frais et dans le délai imparti, un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables par le maître d'ouvrage.

Les tâches confiées à ce responsable technique du compte LPEE et les actes qu'elle est habilitée à prendre, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont :

- ✦ Suivi du marché et des incidents ;
- ✦ Garant de la qualité de service ;
- ✦ Délivrer les informations proactives en relation avec l'évolution des solutions Microsoft :
 - Annonce de la mise en disponibilité de nouvelles fonctionnalités et produits Microsoft ;
 - Notification de fin de support de versions ou de produits ;
 - Annonce de la disponibilité des patches correcteurs ;

- ✦ Informer le maître d'ouvrage de toutes les évolutions/mises à jour annoncées par l'éditeur du logiciel ;
- ✦ Recevoir les requêtes du LPEE par téléphone, télécopie, ou courrier et essayer de les résoudre dans les meilleurs délais ;
- ✦ En cas de non résolution du problème, proposer un moyen de contournement à la difficulté rencontrée ;
- ✦ Remonter les problèmes rencontrés par le maître d'ouvrage à l'éditeur Microsoft ;
- ✦ Toute autre action qu'elle juge opportune à la bonne gestion du marché.

Article 33: Assistance télématique et téléphonique

Le prestataire de services est tenu d'assurer, sans frais supplémentaires, une hotline pour l'accompagnement et l'assistance technique du maître d'ouvrage.

Le prestataire de services devra assurer au maître d'ouvrage le support technique nécessaire à la compréhension et à la résolution des anomalies et/ou défauts des produits par le biais d'un système informatique Helpdesk, ou par le biais du service téléphonique.

Le service de support sera assuré pendant les horaires du travail en vigueur du maître d'ouvrage.

Dans le cas du service fourni via le système helpdesk ou téléphonique, les demandes d'assistance seront enregistrées dès leur apparition et un accusé de réception sera automatiquement renvoyé par email au maître d'ouvrage. Le prestataire de services est tenu, après chaque incident traité, de noter les circonstances de la survenance de l'anomalie qui aurait pu précéder sa survenance.

Ce service englobe l'assistance et le diagnostic lorsque l'origine d'un dysfonctionnement du système, matériel ou logiciel, n'est pas clairement déterminée.

Article 34: Mise à jour des produits Microsoft

Dans le cadre du présent marché, le prestataire de services devra assurer toutes les nouvelles versions et/ou mises à jour majeures et mineures des produits Microsoft objet du présent marché et de leurs documentations techniques qu'il aura développées au plus tard, **un (1) mois** après leur apparition sur le marché Marocain.

Article 35: Formation

Le prestataire de services dispensera une formation et un transfert de compétences autour du système de messagerie en hybride mis en place dans le cadre du présent projet, en langue française, au profil du maître d'ouvrage, sans limitation d'effectif en session dédiée au sein du centre de formation du prestataire de services.

La session de formation doit être effectuée par des consultants seniors certifiés MCT.

Article 36: Maintenance préventive

Le prestataire de services est tenu d'assurer régulièrement une (1) visite par trimestre d'entretien préventif, selon un planning convenu d'avance par les deux parties. Cette maintenance couvre toutes les

interventions du prestataire de services rendues nécessaires permettant d'obtenir un contrôle périodique et le maintien du bon état technique de fonctionnement de la plateforme hybride.

La maintenance préventive couvre les contrôles ci-dessous :

- Vérification des machines virtuelles ;
- Vérification des services SAAS ;
- Installation de nouvelles fonctionnalités et mise à jour ;
- Vérification de l'état de santé de la plateforme ;
- Correction des anomalies rencontrées et des actions d'améliorations et d'optimisations ;
- Conseil et veille technologique dans une optique de mise à niveau et d'optimisation des ressources ;
- Toute autre sujétion permettant le maintien du bon état de fonctionnement des produits Microsoft.
- Vérification de l'état de santé de l'ensemble du système de Messagerie

Chaque intervention de maintenance préventive fait l'objet d'un rapport d'intervention établi par le prestataire de services et validé par le maître d'ouvrage, où sont mentionnés :

- La date et l'heure d'intervention ;
- Le détail de l'intervention et les opérations effectuées.

Article 37: Maintenance curative

Le prestataire de services est tenu d'intervenir compte tenu des délais d'intervention prévus à l'article 13 du présent marché.

Chaque intervention de maintenance curative fait l'objet d'un rapport d'intervention établi par le prestataire de services et validé par le maître d'ouvrage, où sont mentionnés :

- La date et l'heure d'intervention ;
- La cause de l'intervention ;
- Le détail de l'intervention et les opérations effectuées ;
- Le plan d'action du maintien de service, le cas échéant.

Cette maintenance couvre l'ensemble des composants objet de cette appel d'offres à savoir :

- La plateforme Azure
- Les produits Office365
- L'ensemble du système de messagerie

La maintenance curative couvre les opérations d'entretien suivantes :



Niveau de sévérité	Traitement apporté
Situation de Gravité 1 : Désigne une situation d'urgence dans laquelle le Logiciel ne peut être utilisé ou connaît de graves défaillances.	Le prestataire de services assurera une réponse dans un délai maximal de 2h et tentera, dans la mesure du possible, de fournir dans un délai maximal de 4h une solution à l'incident sous forme d'une solution de contournement ou d'une correction d'urgence du matériel ou du logiciel, le classement de gravité sera rétrogradé en Situation de Gravité 2.
Situation de Gravité 2 : Désigne une situation dans laquelle une fonction essentielle du Logiciel est inopérante, ayant comme résultat une perte de fonctionnalité ou une dégradation de sa performance, mais pour laquelle une solution provisoire de contournement est disponible.	Le prestataire de services assurera une réponse dans un délai maximal de 2h et tentera, dans la mesure du possible, de fournir dans un délai maximal de 24 heures une solution à l'incident sous forme d'une solution de contournement ou d'une correction d'urgence du matériel ou du logiciel, le classement de gravité sera rétrogradé en Situation de Gravité 3.
Situation de Gravité 3 : Désigne une situation relative à un problème mineur du Logiciel concerné, n'ayant qu'un impact faible ou non significatif sur les systèmes informatiques de l'Utilisateur Final ou du LPEE.	Le prestataire de services assurera une réponse dans un délai maximal de 2h. Le prestataire de services déploiera les efforts techniques pour corriger le problème dans un délai maximal de 48 heures.

Article 38: Définition des prix

1) Office 365

Prix n°1.1 : Office 365 Entreprise E3

Ce prix rémunère la souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation de l'Office 365 Entreprise E3, selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré à l'utilisateur(utilisateur)

Prix n°1.2: Microsoft 365 Business Standard

Ce prix rémunère la souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation de l'Office 365 Business Standard, selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré à l'utilisateur(utilisateur)

Prix n°1.3 : Microsoft 365 Business Basic

Ce prix rémunère la souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation de l'Office 365 Business Basic, selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré à l'utilisateur(utilisateur)

Prix n°1.4: Power BI PRO

Ce prix rémunère la souscription aux droits d'utilisation des licences d'exploitation du Power BI PRO, selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré à l'utilisateur(utilisateur)

Prix n°1.5: Certificat SSL Wild Card

Ce prix rémunère la souscription au Certificat SSL Wild Card, selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré à l'utilisateur(utilisateur)

2) Microsoft Azure

Prix n°2.1 : Souscription Microsoft Azure CSP

Ce prix rémunère la souscription annuelle à Microsoft Azure en CSP selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré à la souscription.....(souscription)

3) Microsoft Exchange et Ms Windows

Prix n°3.1 Exchange Server Standard 2019

Ce prix rémunère la fourniture des licences de Exchange Server Standard 2019 selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré au serveur.....(serveur)

Prix n°3.2 Windows Server 2022 Standard – 16 Core License Pack

Ce prix rémunère la fourniture des licences Microsoft Windows Server selon les spécifications techniques de l'article 30 du présent marché.

Prix rémunéré au serveur.....(serveur)

4) Prestation de Service

Prix n°4.1 Refonte de la plateforme AD et Exchange en mode hybride et migration Office 365 et Azure

Ce prix rémunère la prestation relative à la Refonte de la plateforme AD et Exchange en mode hybride et migration Office 365 et Azure selon les spécifications techniques de l'article 31.1 et 31.2 du présent marché.

Prix rémunéré au Forfait.....(F)

Prix n°4.2 Formation et transfert de compétence

Ce prix rémunère la prestation relative à la formation et transfert de compétence les spécifications techniques de l'article 35 du présent marché.

Prix rémunéré au Jour/homme.....(j/h)

Prix n°4.3 Accompagnement- Microsoft 365 et Azure

Ce prix rémunère la prestation relative à l'accompagnement- Microsoft 365 et Azure selon les spécifications techniques de l'article 31.3 du présent marché.

Prix rémunéré au Jour/homme.....(j/h)

Prix n°4.4 Accompagnement-MS SharePoint

Ce prix rémunère la prestation relative à l'accompagnement- MS SharePoint selon les spécifications techniques de l'article 31.4 du présent marché.

Prix rémunéré au Jour/homme.....(j/h)

Prix n°4.5 : Maintenance préventive

Ce prix rémunère la maintenance préventive, y compris toute suggestion de prestation selon les spécifications techniques de l'article 36 du présent marché.

Prix rémunéré au jour/homme(J.H)

Prix n°4.6 : Maintenance curative

Ce prix rémunère la maintenance curative, y compris toute suggestion de prestation selon les spécifications techniques de l'article 37 du présent marché.

Prix rémunéré au jour/homme(J.H)



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire DH/ HT	Prix total DH/ HT
1	Office 365				
1.1	Office 365 Entreprise E3	Utilisateur	300		
1.2	Microsoft 365 Business Standard	Utilisateur	300		
1.3	Microsoft 365 Business Basic	Utilisateur	300		
1.4	Power BI PRO	Utilisateur	3		
1.5	Certificat SSL Wild Card	Utilisateur	1		
2	Microsoft Azure				
2.1	Souscription Microsoft Azure CSP	Souscription	10		
3	Microsoft Exchange et Ms Windows				
3.1	Exchange Server standard 2019	Serveur	3		
3.2	Windows server 2022 Standard-16 Core license pack	Serveur	3		
4	Prestation de service				
4.1	Refonte de la plateforme AD et Exchange en mode hybride et migration Office 365 et Azure	F	1		
4.2	Formation et transfert de compétence	J/H	2		
4.3	Accompagnement- Microsoft 365 et Azure	J/H	30		
4.4	Accompagnement -MS SharePoint	J/H	15		
4.5	Maintenance préventive	J/H	4		
4.6	Maintenance curative	J/H	12		
Montant Total Hors Taxes					
Montant de la TVA (20%)					
Montant total Toutes Taxes Comprises					

Fait à, le

(Signature et cachet du prestataire de services)



DERNIERE PAGE

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 22/2022

OBJET : SOUSCRIPTION AUX DROITS D'UTILISATION DES LICENCES D'EXPLOITATION DES PRODUITS MICROSOFT : OFFICE365 ET AZURE ET LA REFONTE DE LA PLATEFORME EXCHANGE SERVER ET ACTIVE DIRECTORY EN HYBRIDE.

POUR UN MONTANT DE (en chiffres et en lettres) :

Le Prestataire de services	Le Maître d'ouvrage
Nom et qualité du signataire Lu et approuvé (<i>mention manuscrite</i>) Cachet et signature	DLAAP PRESENTE PAR : H. SARJANE VERIFIE PAR : F. EL MOUBARIK VALIDE PAR : I. DEKKAK 
	DOSI K. BENJELLOUN 
	LA DIRECTION GENERALE DU LPEE 